

Mandat du comité directeur du nouveau pacte

Membres

Président	Bob Smith	DGSSPF associé	613-995-9370 Smith.Bob@aspfc.com
Repr. du VCEMD	Capv Lynn Bisson	Cmdt USFC(O)	613-995-3036 Bisson.L@forces.gc.ca
Repr. du CEMFM	Capv Paul Catsburg	D Pers Mar	613-995-8610 Catsburg.PW@forces.gc.ca
Repr. du CEMAT	Col Kevin Moher	D Gest PAT	613-945-0357 Moher.K@forces.gc.ca
Repr. du CEMFA	Col Steve Fash	D Gest Pers Air	613-995-3811 Fash.SR@forces.gc.ca
Repr. du SMA(Fin SM)	Col Claude Rochette	DB	613-992-4646 Rochette.JGCY@forces.gc.ca

Mandat

1. Le comité directeur du nouveau pacte procédera à un 'examen exhaustif des aspects suivants des BNP :
 - a. distribution des fonds;
 - b. rapports et mesures de rendement;
 - c. infrastructures des BNP (l'étape de l'analyse peut commencer dès maintenant);
 - d. commerces et programme d'immobilisations de CANEX;
 - e. opérations de déploiement;
 - f. activités d'intérêts particuliers/installations (possibilité d'uniformiser davantage);
 - g. mess (possibilité d'uniformiser davantage).

Responsabilités

2. Objectifs du comité directeur du nouveau pacte :
 - a. déterminer la composition et le mandat des groupes de travail nécessaires à l'exécution des initiatives du nouveau pacte;
 - b. encadrer les groupes de travail créés pour exécuter les initiatives du nouveau pacte;
 - c. suivre les progrès des groupes de travail;

- d. offrir un forum pour l'échange d'information entre les groupes de travail afin d'harmoniser l'impact général du nouveau pacte;
- e. revoir les échéanciers au besoin pour assurer la complémentarité des efforts des groupes de travail et maintenir un rythme de travail efficace et réalisable;
- f. fournir des mises à jour périodiques au DGSSPF, à la chaîne de commandement des membres du comité directeur et au conseil des BNP;
- g. affecter les ressources nécessaires aux groupes de travail pour qu'ils puissent réaliser leurs objectifs;
- h. définir le concept de l'équité;
- i. agir à titre de conseil supérieur d'examen du projet Accès et de tout autre projet connexe au nouveau pacte;
- j. présenter des recommandations sur le nouveau pacte au conseil des BNP pour établir le cadre de gestion et d'administration des BNP.

Résultats visés

3. Les résultats attendus du comité directeur du nouveau pacte comprennent :

- a. une définition du concept « d'équité »;
- b. des mises à jour périodiques au DGSSPF, aux niveaux 1 des membres du comité directeur, aux autres intervenants au besoin et au conseil des BNP sur les progrès des initiatives et des groupes de travail du nouveau pacte;
- c. un rapport récapitulatif des résultats de l'examen du nouveau pacte qui inclut entre autres les éléments suivants :
 - (1) les résultats et les recommandations de chaque groupe de travail;
 - (2) les recommandations au DGSSPF qui doivent être présentées au conseil des BNP, au CFA et au CEMD en vue de la mise en œuvre du nouveau pacte;

- (3) les recommandations au DGSSPF qui doivent être présentées au conseil des BNP, au CFA et au CEMD sur les travaux à poursuivre;
- (4) les recommandations au DGSSPF qui doivent être présentées au conseil des BNP, au SMA(Fin SM), au VCEMD et au CFA sur des modifications nécessaires à l'interaction entre l'État et les BNP.

Portée / attributions

- 4. La portée des travaux du comité directeur et les attributions de ses membres sont les suivantes :
 - a. les membres représentent leur niveau 1 respectif;
 - b. les membres doivent veiller à ce qu'il y ait une représentation appropriée de la base/escadre au sein de leur chaîne de commandement respective en ce qui a trait aux exigences de l'examen du nouveau pacte;
 - c. les membres doivent informer leur chaîne de commandement respective des délibérations du comité directeur;
 - d. le comité directeur doit établir la composition et le mandat de chaque groupe de travail;
 - e. le comité directeur doit affecter les ressources aux divers groupes de travail, et ce, selon les limites financières établies par le DGSSPF;
 - f. le comité directeur doit établir la priorité des initiatives du nouveau pacte;
 - g. le comité directeur doit approuver et ajuster les échéances et le rythme de travail des groupes de travail.

Lignes directrices

- 5. Les lignes directrices suivantes sont fournies au comité directeur :
 - a. le comité directeur peut revoir tous les aspects des procédures d'affectation, de gestion et d'administration des ressources des BNP dans le cadre de son examen des aspects des BNP visés par le nouveau pacte;

- b. le comité directeur doit gérer le rythme de travail pour ne pas grever les ressources limitées en personnel;
- c. le comité directeur doit mener de vastes consultations et assurer une représentation appropriée des membres siégeant aux divers groupes de travail.

Ressources

6. Le comité directeur disposera de fonds provenant du DGSSPF pour les frais de service temporaire et de services externes. Il incombe au CSF DGSSPF de tenir compte de tous les coûts associés à l'examen du nouveau pacte. Le CSF doit de plus obtenir un remboursement de l'État des frais liés à l'examen du nouveau pacte qui ont trait à la gestion et à la gouvernance des BNP.

Gouvernance

7. Tous les membres ou leur représentant doivent être présents lors d'une réunion de prise de décision du comité directeur du nouveau pacte. Un représentant du membre peut assister aux réunions, à la condition qu'il soit pleinement habilité à représenter le membre. Les décisions sont prises par consensus. Le président doit veiller à ce qu'un procès-verbal soit rédigé suivant chaque réunion.

Notes complémentaires

- 8. Le comité directeur doit communiquer à grande échelle l'initiative du nouveau pacte et les progrès réalisés.
- 9. Le comité directeur doit recevoir des rapports de progrès des groupes de travail et en faire rapport au moins chaque trimestre.

**Mandat du
groupe de travail sur la distribution des fonds du nouveau pacte**

Membres

Président	Yvan Beaupré	CSF DGSSPF	613-996-5797 Beaupre.Yvan@aspfc.com
Repr. du VCEMD	Maj Francois Coulombe	Compt USFC(O)	995-2817 { HYPERLINK "mailto:francois.coulombe@force s.gc.ca" \o "mailto:francois.coulombe@force s.gc.ca" }
Repr. 1 du CEMFM	Capc D. Bouchard	Admin B Esquimalt	204-363-4073 Bouchard.JJLD@forces.gc.ca
Repr. 2 du CEMFM	Capc. Briand	D Pers Mar x-x	613-996-6853 Briand.CL@forces.gc.ca
Repr. 1 du CEMAT	Capt Jean- Francois Dorais	Capt Adjt 5 GSS	514-252-2777x6321 { HYPERLINK "mailto:Dorais.JF@forces.gc.ca" }
Repr. 2 du CEMAT	Maj E.E. Haevens	1 GSS	Haevens.EE@forces.gc.ca
Repr. 3 du CEMAT	Maj A.J. Auchterlonie	Svc G1	613-945-0352 { HYPERLINK "mailto:Auchterlonie.AJ@forces.g c.ca" }
Repr. 1 du CEMFA	Maj Yvonne Parsons	D Gest Pers Air 2-2	613-995-7043 { HYPERLINK "mailto:Yvonne.Parsons@forces. gc.ca" }
Repr. 2 du CEMFA	Maj Shirley Greenwood	Contr Ere 16 ^e Escadre Borden	705-424-1200x2113 { HYPERLINK "mailto:Shirley.Greenwood@force s.gc.ca" }
Repr. 3 du CEMFA	Adj Harold Spurvey	Commis Surv B 5 ^e Escadre Goose Bay	709-896-7839 { HYPERLINK "mailto:Harold.Spurvey@forces.g c.ca" }
Repr. du SMA(Fin SM)	M. René Bornais	DFPP	613-992-7575 Bornais.RJG@forces.gc.ca
Membre d'office	Adjuc Jean Boivin	Adjuc DGSSPF	613-943-4724 Jean.Boivin@forces.gc.ca

Responsabilités

1. Objectif du groupe de travail sur la distribution des fonds :

Proposer un mécanisme de distribution équitable des fonds des BNP.

Résultats visés

2. Les résultats attendus du groupe de travail sur la distribution des fonds comprennent :
 - a. l'examen du mandat et la proposition de changements au comité directeur pour approbation, s'il y a lieu;
 - b. des rapports périodiques au comité directeur du nouveau pacte sur les progrès du groupe de travail;
 - c. des recommandations au comité directeur sur la distribution équitable des fonds des BNP;
 - d. des recommandations au comité directeur, s'il y a lieu à la suite de l'examen de la distribution des fonds des BNP, sur l'interaction entre l'État et les BNP.

Portée / attributions

3. La portée des travaux du groupe de travail sur la distribution des fonds et les attributions de ses membres sont les suivantes :
 - a. les membres représentent leur chaîne de commandement respective, doivent consulter leur chaîne de commandement et parler en son nom en ce qui a trait aux BNP;
 - b. les membres doivent informer leur chaîne de commandement des délibérations du groupe de travail;
 - c. l'examen de l'interaction entre l'État et les BNP par le groupe de travail n'est pas une composante de l'examen du nouveau pacte, mais se fait de façon complémentaire. Le représentant du SMA(Fin SM) pourra fournir l'expertise nécessaire pour les questions ayant trait aux fonds publics.

Lignes directrices

4. Les lignes directrices suivantes sont fournies au comité de travail sur la distribution des fonds :

- a. le groupe de travail ne doit pas se limiter à une interprétation étroite de son mandat. Il peut examiner tous les aspects de la distribution actuelle des fonds des BNP et du système de facturation interne et formuler des recommandations;
- b. le groupe de travail doit établir un rythme de travail réalisable et doit informer le comité directeur de toute contrainte et faire approuver toute modification de ses jalons;;
- c. le groupe de travail doit mener de vastes consultations et s'assurer d'avoir le point de vue de l'ensemble des bases et des escadres, des petites unités et des bénéficiaires des BNP.

Ressources

5. Les demandes de ressources doivent être soumises au comité directeur à des fins d'approbation.

Gouvernance

6. Le président, de même qu'un minimum de quatre autres représentants (dont un de chaque CEMA et du VCEMD) doivent être présents lors d'une réunion de prise de décision du groupe de travail sur la distribution des fonds. Des membres suppléants peuvent assister aux réunions à titre de représentant de façon exceptionnelle (ces personnes doivent bien comprendre le contexte et être autorisées à parler au nom du membre). Chaque CEMA dispose d'une voix et les décisions seront prises par consensus. Le président doit veiller à ce qu'un procès-verbal soit rédigé suivant chaque réunion.

Notes complémentaires

7. Il faut se pencher sur la question des communications.

Mandat
du groupe de travail sur les rapports et les mesures de rendement

Membres

Président	M. Gilles Archambault	CEM DGSSPF	613-995-0556 Archambault.Gilles@aspfc.com
Repr. du VCEMD	M ^{me} Katherine Bedard	VCEMD SGG Plans des affaires	995-6029 { HYPERLINK "mailto:katherine.bedard@forces.gc.ca" \o "mailto:katherine.bedard@forces.gc.ca" }
Repr. 1 du CEMFM	M. Frank Cleysen	Gest PSP Halifax	902-721-1104 Cleyson.FJ@forces.gc.ca
Repr. 2 du CEMFM	Capc R. Dagenais	SGREMFM	613-945-0674 Dagenais.RM@forces.gc.ca
Repr. 1 du CEMAT	Maj John St. Dennis	DEMAT 2	613-945-0377 { HYPERLINK "mailto:St.Dennis.JE2@forces.gc.ca" }
Repr. 2 du CEMAT	Capt M.W. Grills	SCFT G1 Pol	416-633-6200 ext 5113 Grills.MW@forces.gc.ca
Repr. 1 du CEMFA	Lcol June Zuorro	Contr 1 DAC	204-833-2500-5339 Zuorro.JR@forces.gc.ca
Repr. 2 du CEMFA	M ^{me} Bobbi Howard-Muir	Gest PSP 19 ^e Escadre Comox	250-339-8211-8246 { HYPERLINK "mailto:HOWARD-MUIR.RA@forces.gc.ca" }
Repr. du SMA(Fin SM)	Maj Joanne Larrett	DB 3-3	613-992-9512 Larrett.JE@forces.gc.ca
Membre d'office	Adjuc Jean Boivin	Adjuc DGSSPF	613-943-4724 Jean.Boivin@forces.gc.ca

Responsabilités

1. Objectif du groupe de travail sur les rapports et les mesures de rendement :

Élaborer un cadre exhaustif pour les rapports et les mesures du rendement pour les Biens non publics.

Résultats visés

2. Les résultats attendus du groupe de travail sur les rapports et les mesures de rendement comprennent :

- a. des rapports périodiques au comité directeur du nouveau pacte sur les progrès du groupe de travail;
- b. des rapports intérimaires proposant des recommandations relatives aux rapports et aux mesures de rendement pouvant être mises en œuvre avant l'achèvement complet de l'examen du nouveau pacte;
- c. des recommandations au comité directeur sur la mise en œuvre d'un cadre exhaustif de rapports et de mesures de rendement pour les Biens non publics.

Portée / attributions

3. La portée des travaux du groupe de travail sur les rapports et les mesures de rendement et les attributions de ses membres sont les suivantes :

- a. les membres représentent leur chaîne de commandement respective, doivent consulter leur chaîne de commandement et parler en son nom en ce qui a trait aux rapports et aux mesures de rendement des BNP;
- b. les membres doivent informer leur chaîne de commandement des délibérations du groupe de travail;

Lignes directrices

4. Les lignes directrices suivantes sont fournies au comité de travail sur les rapports et les mesures de rendement :

- a. le groupe de travail ne doit pas se limiter à une interprétation étroite de son mandat. Il peut examiner tous les aspects des rapports et des mesures de rendement des BNP;
- b. le groupe de travail doit tenter d'élaborer un système exhaustif, mais facile à maintenir et à administrer qui appuie le processus décisionnel;
- c. le groupe de travail doit établir un rythme de travail réalisable et doit informer le comité directeur de toute contrainte et faire approuver toute modification de ses jalons;

- d. le groupe de travail doit mener de vastes consultations et s'assurer d'avoir le point de vue de l'ensemble des bases et des escadres et des petites unités.

Ressources

5. Les demandes de ressources doivent être soumises au comité directeur à des fins d'approbation.

Gouvernance

6. Le président, de même qu'un minimum de quatre autres représentants (dont un de chaque CEMA et du VCEMD) doivent être présents lors d'une réunion de prise de décision du groupe de travail sur les rapports et les mesures de rendement. Des membres suppléants peuvent assister aux réunions à titre de représentant de façon exceptionnelle (ces personnes doivent bien comprendre le contexte et être autorisées à parler au nom du membre). Chaque CEMA dispose d'une voix et les décisions seront prises par consensus. Le président doit veiller à ce qu'un procès-verbal soit rédigé suivant chaque réunion.

Notes complémentaires

7. Il faut se pencher sur la question des communications.

Note de service

7331-1 (DGSSPF associé)

16 février 2009

DGSSPF

**COMITÉ DIRECTEUR DU NOUVEAU PACTE
ET MANDAT DES GROUPES DE TRAVAIL**

Vous trouverez ci-joint les mandats proposés pour le comité directeur du nouveau pacte, pour le groupe de travail sur la distribution des fonds du nouveau pacte, pour le groupe de travail sur les rapports et les mesures de rendement du nouveau pacte. Ils ont été élaborés par le comité directeur du nouveau pacte et vous sont présentés à des fins d'approbation.

Le DGSSPF associé,

R.J. Smith
995-9370

Pièces jointes : 3

Approuvé / ~~Non approuvé~~

Le DGSSPF,

D.E. Martin
996-5801